

Un partenariat pour remobiliser vos friches

Vos partenaires



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



Vos questions

Que faire de
cette friche au
cœur de ma
commune ?

Qui peut
m'aider ?

Ça va prendre
des années...
Par où
commencer ?

Votre réflexe : le Partenariat friches !

Dans le Doubs, les acteurs de la sobriété foncière et de la réhabilitation de friches mettent en place un principe de guichet unique : le **Partenariat friches**.

Donnez une nouvelle vie à vos friches !

Ce dispositif vous met en relation avec les bons partenaires et vous accompagne à chaque étape pour concrétiser votre projet de réhabilitation.

Destiné aux collectivités et porteurs de projets, il a pour objectifs :

- de vous conseiller dans votre réflexion,
- d'expliquer et faciliter vos démarches,
- d'aider à lever vos freins,
- d'expliquer les financements disponibles.

Quels avantages ?

Les bénéfices du Partenariat friches pour votre territoire :

- **(ré)agir vite,**
- **s'entourer des bons interlocuteurs,**
- **garder le cap dans la durée.**

**Une chance
et une
opportunité**



Pourquoi réhabiliter vos friches ?

Un gisement au bénéfice de la sobriété foncière !

Dans le
Doubs

**1806 hectares
de friches
recensées,
représentant
19 années de
consommation
d'espace au
rythme actuel**



Préservation
de la qualité des sols
naturels et de leurs
fonctions écologiques



Recentralisation
de la ville, induisant
moins de déplacements
pour les habitants



Besoin réduit
de nouvelles infrastructures
(routes, raccordements
aux réseaux, etc.)



Attractivité retrouvée
d'un quartier
ou d'un territoire

Sources :
O'FRICHES : friches recensées fin 2025
Portail national de l'artificialisation : moyenne de consommation d'ENAF du Doubs de 96 ha par an sur la période 2021-2023

Infographie Ademe

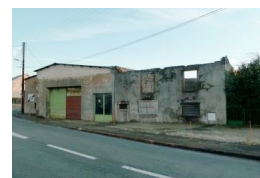
Quels sont les espaces concernés ?

**Tout bien bâti ou ayant été bâti,
inutilisé, nécessitant des travaux
avant réemploi***

Exemples de friches :

- anciennes industries ou activités économiques (y compris agricoles et sylvicoles) et artisanales,
- anciens commerces,
- anciens équipements (touristiques, militaires...),
- immeubles ou locaux d'habitation vacants de longue durée...

* voir articles L. 111-26 et D. 111-54 du Code de l'urbanisme



Photos O'FRICHES

Que faire avec vos friches ?

Quelques exemples...

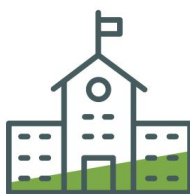
Rénovation ou réhabilitation



Logements



Surfaces
économiques



Équipements
publics

Renaturation



Parcs, jardins

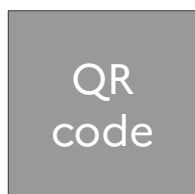
Urbanisme transitoire



Expos, ateliers,
spectacles

Pour en savoir plus...

**Cartographie des
acteurs locaux**
(à rédiger)



**Quel devenir pour
mes friches ?**

Fiche de l'Observatoire
départemental de la
consommation d'espace
du Doubs



O'FRICHES

Outil État Région pour le
recensement des friches
(inscription auprès du
conseil régional)



COP BFC

Site État Région de la
COP régionale
Bourgogne-Franche-
Comté



Votre contact unique
ddt-anct@doubs.gouv.fr
03.39.59.55.08



**Fiche projet
à compléter
en amont :**

QR
code

Rédaction et mise en page : DDT25/CATU/UGAT
Comité de relecture : CSCT/Partenariat Friches
Novembre 2025